



Fiche du 27/2/2018, révision 2

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: **Saphir Grain**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :  
Rodenticide - Usage biocide  
Usage professionnel

Usages déconseillés :  
Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages recommandés

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:  
Lodi Group  
Parc d'Activités des Quatre Routes  
35390 Grand Fougeray  
France  
Tél 0033 (0) 2.99.08.48.59  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
fds@lodi.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence


Centre antipoison et de toxicovigilance de Nancy.  
Hôpital Central  
29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
54035 Nancy Cedex  
Tel : +33 3 83 22 50 50  
Email: cap@chu-nancy.fr


numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Liste des centres anti-poisons de France: <http://www.centres-antipoison.net>

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Danger, Repr. 1B, Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

 Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :  
Aucun autre danger

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

## Fiche de Données de Sécurité Saphir Grain



Danger

Mentions de danger:

H360D Peut nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

Brodifacoum

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 2: Identification des dangers







## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances


Non disponible

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté    | Nom         | Numéro d'identif.  | Classification  |
|--------|-------------|--|---|
| 50 ppm | Brodifacoum | Numéro 607-172-001<br>Index:<br>CAS: 56073-10-0<br>EC: 259-980-5 |  3.1/1/Dermal Acute Tox. 1 H310<br> 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.<br> 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10.<br> 3.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330<br> 3.1/1/Oral Acute Tox. 1 H300<br> 3.7/1B Repr. 1B H360 |

## Fiche de Données de Sécurité Saphir Grain

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  |  |  |  3.9/1 STOT RE 1 H372 |
|--|--|--|--|

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.

Laver la peau avec de l'eau savonneuse

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

Consulter un médecin si une irritation ou une indisposition se développe

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche avec de l'eau.

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer. Si malaise, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement

En cas d'empoisonnement accidentel d'un animal domestique, consulter un vétérinaire et lui montrer l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

## Fiche de Données de Sécurité Saphir Grain

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.  
Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler ou ouvrir la boîte avec précaution.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine, hermétiquement clos.  
A conserver dans un endroit sec et frais.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux  
Conserver hors de la portée des enfants  
Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.  
Les boîtes doivent toujours bien être fermées.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Locaux correctement aérés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## Fiche de Données de Sécurité Saphir Grain

Aucune utilisation particulière

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles  
 Valeurs limites d'exposition DNEL  
 Non disponible  
 Valeurs limites d'exposition PNEC  
 Brodifacoum - CAS: 56073-10-0  
 Cible: Eau douce - valeur: 0.00004 mg/l  
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.000004 mg/l  
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 0.0038 mg/l  
 Cible: Sol - valeur: 0.88 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:  
 Eviter le contact avec les yeux  
 Protection de la peau:  
 Combinaison de travail.  
 Porter des vêtements de travaux régulièrement lavés  
 Protection des mains:  
 Gants imperméables conformes à la norme NF EN374  
 Le port de gants est obligatoire.  
 Protection respiratoire:  
 Ne pas respirer les poussières  
 Classe FFP1  
 Risques thermiques :  
 Aucun  
 Contrôles de l'exposition environnementale :  
 Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés.  
 Eviter le rejet dans l'environnement  
 Ne pas rejeter dans les cours d'eau et les égouts  
 Placer les appâts en zones non submersibles et à l'abri des intempéries.  
 Dangereux pour la faune.  
 Contrôles techniques appropriés  
 Aucun

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                    | valeur         | Méthode :        | Remarques :          |
|-------------------------------|----------------|------------------|----------------------|
| Aspect et couleur:            | Grain bleu     | --               | --                   |
| Odeur:                        | Cereales       | --               | --                   |
| Seuil d'odeur :               | Non disponible | --               | --                   |
| pH:                           | 6.00           | CIPAC MT<br>75.3 | 1% dans l'eau à 19°C |
| Point de fusion/congélation:  | Non disponible | --               | --                   |
| Point d'ébullition initial et | Non            | --               | --                   |

## Fiche de Données de Sécurité Saphir Grain

|  |                         |   |  |
|--|-------------------------|---|--|
| intervalle d'ébullition:                                       | disponible              |   |  |
| Point éclair:  | Non disponible          | --  | --   |
| Vitesse d'évaporation :  | Non disponible          | --  | --   |
| Inflammation solides/gaz:                                      | Non inflammable         | Regulation (EC) No. 440/2008, Annex, A.10 (solid) | --   |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | Non disponible          | --  | --   |
| Pression de vapeur:  | Non disponible          | --  | --   |
| Densité des vapeurs:   | Non disponible          | --  | --   |
| Densité relative:  | 0.398 g/ml - 0.465 g/ml | CIPAC MT 186                                      | Pour density : 0.398 g/ml - Tap density : 0.465 g/ml |
| Hydrosolubilité:   | Non disponible          | --  | --   |
| Solubilité dans l'huile :                                      | Non disponible          | --  | --   |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                        | Non disponible          | --  | --   |
| Température d'auto-allumage :                                  | Non disponible          | --  | --   |
| Température de décomposition:                                  | Non disponible          | --  | --   |
| Viscosité:   | Non disponible          | --  | --   |
| Propriétés explosives:   | Non explosif            | Regulation (EC) No. 440/2008, Annex, A.14         | --   |
| Propriétés comburantes:  | Non disponible          | --  | --   |

### 9.2. Autres informations

| Propriétés  | valeur         | Méthode : | Remarques : |
|---|----------------|-----------|-------------|
| Miscibilité:  | Non disponible | --        | --          |
| Liposolubilité:                                       | Non disponible | --        | --          |
| Conductibilité:                                       | Non disponible | --        | --          |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | Non disponible | --        | --          |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

Description des matières incompatibles : Non disponible

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

Non disponible

Effets nocifs sur la santé

Reprotoxique (catégorie 1)

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Brodifacoum - CAS: 56073-10-0

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Souris : = 0.4 mg/Kg - Source: Assessment report

Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat : = 3.16 mg/Kg - Source: Assessment Report - Remarques: Female

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat : = 3.05 mg/m3 - Source: Assessment Report - Remarques: Female

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritation cutanée - Voie: cutanée - Espèces: Lapin : Légèrement irritant - Source: Assessment Report

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritation oculaire - Voie: oculaire - Espèces: Lapin : Légèrement irritant - Source: Assessment Report - Remarques: Reversible

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation par contact avec la peau - Voie: cutanée Sensibilisant - Source: Assessment Report - Remarques: Maximisation test of Ritz and Buehler

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Voie: orale - Espèces: Rat : = 0.001 mg/kg p.c/j - Source: Assessment Report - Remarques: Maternal toxicity

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

## Fiche de Données de Sécurité Saphir Grain

- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Brodifacoum - CAS: 56073-10-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 Daphnia magna = 0.25 mg/L - Durée h: 48

Point final: LC50 Truite arc-en-ciel = 0.04 mg/L - Durée h: 96

Point final: ErC50 Algues = 0.04 mg/L - Durée h: 72

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Brodifacoum - CAS: 56073-10-0

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

Biodegradabilité (%) : Non disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Brodifacoum - CAS: 56073-10-0

Bioaccumulation: Bioaccumulation calculée - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 35134 - Durée: Non disponible - Remarques: Fish - Calculated according to TGD eq. 75, using log Kow = 6.12

Bioaccumulation: Bioaccumulation calculée - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 15820 - Durée: Non disponible - Remarques: Earthworm - calculated according to TGD eq. 82d, using log Kow = 6.12

Bioaccumulation (BCF) : Non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Brodifacoum - CAS: 56073-10-0

Mobilité dans le sol: Pas mobile

Mobilité dans le sol : Non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU



## Fiche de Données de Sécurité Saphir Grain

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non disponible

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non disponible

### 14.4. Groupe d'emballage

Non disponible

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

Non disponible

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non disponible

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 30

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

## Fiche de Données de Sécurité Saphir Grain

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H310 Mortel par contact cutané.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H330 Mortel par inhalation.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par inhalation et au contact avec la peau.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code         | Description  |
|---|--------------|--|
| Acute Tox. 1                            | 3.1/1/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1   |
| Acute Tox. 1                            | 3.1/1/Inhal  | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 1   |
| Acute Tox. 1                            | 3.1/1/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1   |
| Repr. 1B                                | 3.7/1B       | Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B  |
| STOT RE 1                               | 3.9/1        | Toxicité spécifique pour certains organes cibles<br>—Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1 |
| STOT RE 2                               | 3.9/2        | Toxicité spécifique pour certains organes cibles<br>—Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2 |
| Aquatic Acute 1                         | 4.1/A1       | Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1  |
| Aquatic Chronic 1                       | 4.1/C1       | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1                          |

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2015/830. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification |
|--|---------------------------|
| Repr. 1B, H360   | Méthode de calcul         |
| STOT RE 2, H373  | Méthode de calcul         |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

## Fiche de Données de Sécurité Saphir Grain

|             |  |
|-------------|--|
| ADR:        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                   |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                      |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.   |
| CSR:        | Rapport sur la sécurité chimique   |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.  |
| EC50:       | Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .   |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.  |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.  |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.  |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.   |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.   |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.   |
| N.A.:       | Not available  |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.  |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STEL:       | Limite d'exposition à court terme.   |
| STOT:       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.  |
| TLV:        | Valeur de seuil limite.  |
| TWA:        | Moyenne pondérée dans le temps   |
| UN:         | Nations Unies  |
| WGK:        | Classe allemande de danger pour l'eau.   |